Recommandations

- L'ensemble du **dossier** devra être retourné à la Fondation HP-HF avant le 10 juin 2011. Le dossier comprend ce formulaire complété et **signé par le médecin coordonnateur ou médecin responsable du service et par le directeur,** une note descriptive complémentaire, et des devis détaillés. **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- Tout projet non retenu dans le passé peut à nouveau être présenté cette année.
- Si le projet, une fois réalisé, doit entraîner des dépenses de fonctionnement, toute information prévisionnelle sur le montant et le financement de ces dépenses sera un élément complémentaire utile à l'évaluation du projet.
- Cofinancement : le cofinancement de la part de l'hôpital est recommandé. En règle générale, la subvention de la Fondation est limitée à 50 % du coût total du projet.
- Après examen des dossiers par deux évaluateurs, la sélection des projets est faite par le Comité d'Orientation de la Fondation composé de médecins chefs de service, de directeurs d'hôpital et de cadres de santé, d'animateurs et d'enseignants, selon les critères suivants :
  1) la conformité du projet avec la mission de la Fondation,
  2) l'élaboration du projet par les équipes médicales, soignantes, socio-éducatives, les patients, leurs proches et le milieu associatif,
  3) l'intégration du projet dans le projet du service et/ou de l'établissement,
  4) en fonction de la participation financière de l'hôpital, la note globale du projet pourra être majorée de 0,25 point à 1 point.
  5) la présentation des devis justifiant le coût total du projet.
- Les projets concernant la création d'une salle multisensorielle doivent répondre aux critères suivants : la désignation d'un référent, le plan de formation des personnels accompagnants, le planning prévisionnel des activités, la fiche individuelle du compte-rendu de la séance, la grille d'observation du patient, des précisions sur la surface et l'ouverture de la salle.
- Les informations permettant d'évaluer le projet selon ces critères doivent apparaître clairement dans la présentation du dossier.
- Si l'établissement soumet plusieurs dossiers, il est souhaitable qu'il définisse et propose à la Fondation son ordre de priorité dans l'attribution éventuelle des subventions.
- La sélection effectuée par le Comité d'Orientation est entérinée par le Conseil d'Administration, qui se prononce sans appel. Vous serez informé de sa décision en janvier 2012.

La Fondation se réserve la possibilité d'une évaluation de la réalisation dès le versement de la subvention.

Si votre projet est retenu :

1. Un protocole d'accord, référencé, sera adressé en deux exemplaires au directeur de votre établissement. L'un d'entre eux, devra nous être retourné signé dans les meilleurs délais.
2. Le projet devra être réalisé dans le délai (12 à 18 mois) indiqué sur le protocole d'accord.
3. **L'engagement de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France se limite à une participation au financement des projets sélectionnés et à eux seuls.**
4. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation d'une attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par le Comité d'Orientation. Cette attestation devra nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. Exceptionnellement, la subvention peut être versée à une association sur demande écrite du directeur.

Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site www.fondationhopitaux.fr

+de vie! 2011

DIRECTION DES PROJETS
Opération + de Vie 2011
FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE
13, rue Scipion – 75005 PARIS
www.fondationhopitaux.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Françoise GUENGARD – Directrice des Projets, Chargée des Relations avec les Hôpitaux
Paulette JUNQUA – Adjointe à la Directrice des Projets
Tél : 01 40 27 19 29 – Fax : 01 40 27 19 23

FONDATION Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique
Mieux vivre l'hôpital, c'est aussi guérir.

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

DOSSIER À RETOURNER
À LA FONDATION
AVANT LE 10 JUIN 2011

+de vie!

Ce document est également téléchargeable sur le site **www.fondationhopitaux.f**

DEMANDE DE SUBVENTION 2011

Établissement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Directeur : M. ☐ Mme ☐ .....

E-mail : .....

Service et spécialité : .....

Médecin coordonnateur ou médecin responsable du service :

M. ☐ Mme ☐ Dr ☐ Pr ☐ .....

Responsable du projet auprès de la direction :

M. ☐ Mme ☐ .....

Fonction : .....

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M. ☐ Mme ☐ .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date, signature et cachet
du médecin coordonnateur ou
médecin responsable du service

Date, signature et cachet
du directeur de l'établissement

PDV 1150

Thème du projet **(voir ci-contre)**

- ☐ Le rapprochement des familles
- ☐ Le développement d'activités
- ☐ L'amélioration de l'accueil et du confort

Synthèse du projet

Titre : .....

.....

.....

.